



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 13/07/2026

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB) 2026 Résultats provisoires de l'académie de Clermont-Ferrand (juin)

**14 690 candidats se sont présentés en 2026 au DNB dans l'académie de Clermont-Ferrand ;
12 287 ont été admis, soit un taux de réussite de 83,6 %.**

Ce résultat est supérieur au taux de réussite France métropolitaine (82,1 %), et en baisse de 4 points par rapport à la session précédente (87,6 %).

La réussite baisse de 3,3 points en série générale et de 9,1 points en série professionnelle.

Le taux de réussite est en baisse dans tous les départements.

	Diplôme national du brevet session 2026 - résultats session de juin									Rappel session juin 2025
	Série générale			Série professionnelle			Ensemble			
	Présents	Admis	% Admis	Présents	Admis	% Admis	Présents	Admis	% Admis	
Allier	2 929	2 406	82,1%	476	309	64,9%	3 405	2 715	79,7%	84,1%
Cantal	1 078	989	91,7%	254	203	79,9%	1 332	1 192	89,5%	91,9%
Haute-Loire	2 226	2 037	91,5%	390	284	72,8%	2 616	2 321	88,7%	92,8%
Puy-de-Dôme	6 445	5 508	85,5%	850	520	61,2%	7 295	6 028	82,6%	86,7%
CNED (Centre National d'Enseignement à Distance)	41	30	73,2%	1	1	100,0%	42	31	73,8%	
Académie	12 719	10 970	86,2%	1 971	1 317	66,8%	14 690	12 287	83,6%	87,6%
Rappel acad. juin 2025			89,5%			75,9%			87,6%	
Fr. métrop. juin 2026			84,0%			65,3%			82,1%	

DNB, session juin 2026 - SIASEPP-SPS, rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand

À la session 2026 la répartition des mentions diffère de celle à la session 2025 : parmi les admis, la part des « sans mention » passe de 18,3 % à la session de 2025 à 25,2 % en 2026, à l'inverse, la part des mentions « Très bien avec félicitations du jury » passe de 10,6 % en 2025 à 3% en 2026.

À compter de la session 2026, les modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB) évoluent. Le diplôme est délivré, dans la série générale et dans la série professionnelle, aux candidats ayant obtenu une moyenne finale égale ou supérieure à 10 sur 20 (fin du système de notation sur 800 points). Pour les candidats scolaires, la note de contrôle continu est calculée à partir des moyennes annuelles de toutes les disciplines (toutes au même coefficient) obtenues par les élèves en classe de 3^e, et non plus à partir des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Un nouvel équilibre est également instauré entre contrôle continu et épreuves terminales :

Cabinet de la rectrice Service communication

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél : 04 73 99 33 02
Mél : ce.comm@ac-clermont.fr

ces dernières comptent désormais pour 60 % de la note finale (contre 50 % jusqu'en 2025), tandis que le contrôle continu représente 40 % (contre 50 % jusqu'alors). Les épreuves terminales communes à l'ensemble des candidats scolaires et individuels comportent quatre épreuves écrites (français – mathématiques – histoire et géographie et enseignement moral et civique – sciences) et une épreuve orale de soutenance. Chacune des cinq épreuves terminales est notée sur 20. Les candidats individuels sont eux évalués uniquement par les épreuves écrites de l'examen terminal et une épreuve écrite de langue vivante étrangère.

Voir les résultats détaillés : <https://stat.ac-clermont.fr/etudes-stats/SSAPublicationsDistributeur.php?id=2dcfabbb9bcd3cc5fc7edbffedc86cc7f>